



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Bas-Rhin

Commune : DAMBACH-LA-VILLE

Autres communes :

R500

Appellation : Maison

Monument(s)

Appellation : Maison

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 05/03/1937

Étendue de la protection : Façades et toitures

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.